



Mairie de Montsoul

Val d'Oise

ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Rue Emile Combres
N°17/2018

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- Vu le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R411.25 à R411.28 ;
- Vu la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de l'entreprise CIRCET, 24 rue de la Croix Jacquebot, Vigny consistant en des fourreaux sur trottoir à déboucher au 25 de la rue Emile Combres;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie, pendant la durée réglementaire des travaux, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARRÊTE :

Art.1^{er} : A compter du lundi 19 mars 2018 et ce pour 14 jours, il est interdit de stationner de part et d'autre du chantier, la circulation est alternée manuellement, la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier.

Art. 2 : L'entreprise CIRCET assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire appropriée afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des véhicules, ainsi que son retrait, signifiant la fin des travaux.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être identiques à l'existant.

Art. 5 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- TRI- OR
- Entreprise CIRCET

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 15 mars 2018

Le Maire,
Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 15/03/2018

Affiché le : 15/03/2018

Le Maire,